

# COMMUNE DE SAINT MAXIRE

## REUNION DU 11 JUILLET 2017

**L'an deux mil dix-sept, le onze juillet, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du conseil municipal : 05/07/2017

**PRESENTS** : MMS BERTHELOT, BREMAUD, GOULARD, MARTIN, RENOUX, RUULT, VACHER,  
**MMES** : DAVID, FARRE, FERRU, RAYMOND

**ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Claudine CHARRON a donné pouvoir à Michel MARTIN, Patrick PRIMAULT a donné pouvoir à Christian BREMAUD, Josseline ROBINEAU a donné pouvoir à Patrice BERTHELOT, Patricia VINCENDEAU a donné pouvoir à Claudie FARRE.

**ABSENT(s) excusé(s)** :

**ABSENT(s)** :

**SECRETAIRE** : Stéphanie DAVID

Adoption du procès-verbal du 13 juin 2017

### **ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DE NIORT : validation de la convention avec le SIEDS**

Philippe GOULARD EXPOSE

Dans le cadre de l'aménagement des entrées de bourg, nous avons, dans un précédent conseil municipal, validé le programme pour l'effacement de réseau aérien de la route de Niort (RD12). Les études détaillées, réalisées par GEREDIS Deux-Sèvres, indiquent un montant total des travaux électriques estimé à 38 679.56€ HT.

Le SIEDS nous propose une convention provisoire, afin de fixer la participation financière du SIEDS et de la commune de Saint-Maxire pour l'opération programmée d'effacement du réseau située « rue de Niort ». Le SIEDS prend à sa charge 74% du montant HT des travaux de l'opération, il reste à la charge de la commune 26% du montant HT des travaux, soit 10 056.69€ HT. Ce montant est provisoire sous réserve des conditions réelles d'exécution des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ADOpte** la proposition.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention provisoire du SIEDS

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

### **EMPLOI AVENIR : Prise en charge financière de la formation de Florent VEZIEN auprès de l'UFCV Poitou Charentes Limousin**

Le Maire EXPOSE

Florent VEZIEN a signé son contrat « emploi avenir » le 26 juin 2017 Dans le cadre de son contrat, Il doit faire des formations, soit pour son avenir professionnel soit pour son poste actuel.

Il souhaite passer son « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur » (BAFA) auprès de l'UFCV Poitou Charentes Limousin. Cette formation de 56H à BONNEUIL MATOURS (VIENNE) est d'un montant de 555€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**DECIDE** que la commune prendra en charge le montant total de la formation, de Florent VEZIEN, « BAFA » de l'UFCV Poitou Charentes Limousin soit 555€.

### **ACTIVITES ARTISTIQUES ET CULTURELLES HORS TEMPS SCOLAIRE : Prise en charge de la**

## **commune d'un euro par enfant et par séance pour les activités de THEAZIC**

### **LE MAIRE EXPOSE**

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours et demi, et afin de diversifier les activités périscolaires, pour les enfants scolarisés à l'école, la commune propose aux parents l'ouverture de 2 activités « l'éveil théâtral » et « l'éveil musical ». Du 15 mai au 27 juin 2017, huit enfants de maternelle et CP en « l'éveil théâtral » ont bénéficié de 6 séances et huit enfants de maternelle et CP en « l'éveil musical » ont bénéficié de 5 séances à travers des activités ludiques. Toutes ces activités ont lieu au groupe scolaire et régler par la commune. En contrepartie, il sera demandé aux familles des enfants inscrits à ces activités, une participation.

Afin de diminuer celle-ci, je vous propose que la commune prenne à sa charge la somme de 1.00€ par enfant et par séance. Il restera à la charge de chaque enfant inscrit la somme de 20€ pour les séances « d'éveil théâtral » et 17€ pour les séances « d'éveil musical ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ADOpte** la proposition du Maire

**PRECISE** que ces activités sont uniquement ouvertes aux enfants scolarisés à l'école de Saint-Maxire.

Pour : 14, contre : 0, abstention : 1

### **INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.)**

1. Des ampoules LED sont distribuées par la CAN sous certaines conditions.
2. Le Transport Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) n'est pas reconduit le week-end.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :**

- Retour inattendu du trampoline qui avait disparu en avril 2016 à la salle multisports.
- La course des 10 bornes aura lieu le 2 septembre à partir de 16H.
- Une invitation du SDIS est arrivée en mairie pour le baptême de promotion de jeunes sapeurs-pompiers, 3 jeunes font partis de la commune.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
  - Par manque de personnel de l'entreprise choisie par le marché, la création de l'aire de jeux se fera en août.
  - Une réunion est programmée le mardi 25 juillet à 9H au restaurant scolaire avec le personnel et l'architecte.
2. Michel MARTIN donne les informations suivantes :
  - Des photos ont été prises par le photographe de la CAN pour les prochaines journées du patrimoine.

La séance est levée à 20H00

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Claudie FARRE
Patrick PRIMAULT A donné pouvoir à Christian BREMAUD	Patricia VINCENDEAU A donné pouvoir à Claudie FARRE	André RENOUX
Michel MARTIN	Brigitte FERRU	Christophe RUULT
Béatrice RAYMOND	Josseline ROBINEAU A donné pouvoir à Patrice BERTHELOT	Philippe VACHER
Claudine CHARRON A donné pouvoir à Michel MARTIN	Stéphanie DAVID A été désigné secrétaire	Patrice BERTHELOT